

4.3 Congés pour recherches ou conversion thématique (CRCT)

Nombre de semestres accordés par l'ENS Paris-Saclay au titre de l'année universitaire 2021-2022

Les CRCT sont prévus par le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, et notamment l'article 19.

Chaque année depuis 2011, le conseil d'administration vote un contingent local de semestres de CRCT, qui sont répartis entre les postulants.

Il est proposé au conseil d'administration le nombre de **six (6) semestres**, pouvant donner lieu à l'attribution d'un CRCT au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Le conseil scientifique a donné un avis favorable à cette proposition lors de sa séance du 4 décembre 2020.